



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

Commission des droits de l'homme, Nations Unies
60^{ème} session
Réunion de haut niveau

Déclaration du Secrétaire général de l'Union interparlementaire Anders B. Johnsson

Monsieur le Président,
Monsieur le Haut Commissaire par intérim,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la tête de cette commission. Le Président de l'UIP, le sénateur Páez Verdugo, qui regrette vivement que ses obligations au Chili lui interdisent d'être présent ici aujourd'hui, m'a prié de vous faire part de notre souci de travailler avec vous et vos collègues du Bureau durant l'année à venir dans le but de donner une dimension parlementaire aux travaux de la Commission des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Au cours de l'année écoulée, le monde a été pris dans un engrenage de violences sans précédent caractérisé par le mépris de l'état de droit, de la justice et des valeurs humaines fondamentales. Du point de vue des droits de l'homme, le 21^{ème} siècle a très mal commencé.

L'Union interparlementaire repose sur les valeurs essentielles que sont la dignité de l'individu, le respect d'autrui et la volonté de régler les différends par le dialogue. Elle est attachée à la défense de la démocratie, promeut des valeurs démocratiques et plaide pour le respect de l'état de droit, tant au niveau national qu'entre Etats.

La notion fondamentale qui sous-tend l'exercice de la démocratie est l'acceptation de l'autre, ou mieux encore, le respect d'autrui. La vie démocratique suppose l'existence d'un droit à la différence et l'acceptation de cette différence par tous. L'essentiel est de reconnaître la différence et de lui permettre d'exister plutôt que de la rejeter ou, comme c'est trop souvent le cas, de la diaboliser pour pouvoir l'éliminer.

La vie politique est faite de confrontations. Cela est parfaitement normal. Les mécanismes institutionnels de gestion de la chose publique sont en partie conçus pour canaliser des courants conflictuels, ou seulement divergents, vers un but unique : assurer le bien commun. C'est grâce aux règles de la démocratie que la vie politique n'est pas un jeu de massacre mais, au contraire, la recherche de résultats utiles pour la nation dans son ensemble. Il appartient

aux institutions démocratiques de concilier ces tensions et de maintenir l'équilibre entre les revendications concurrentes au sein de la société.

Ces principes sont tout aussi utiles dans les relations internationales qu'ils le sont dans les affaires nationales. Depuis des années déjà, l'UIP plaide vigoureusement pour la mise en place de structures internationales qui permettent aux Etats de résoudre les conflits par le dialogue et des moyens pacifiques. Divers événements récents mettent en lumière l'impérieuse nécessité d'un rétablissement de l'état de droit dans les relations internationales. Pour l'UIP, l'ONU est plus nécessaire que jamais et elle doit demeurer la pierre angulaire d'une coopération mondiale forte et efficace.

Monsieur le Président,

Le Parlement est l'institution étatique qui est au cœur même de la protection des droits de l'homme. Il incarne le droit de l'homme fondamental de chacun de déterminer son sort et de prendre part à la gestion de la chose publique. Il est idéalement placé pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. C'est au Parlement que les traités en matière de droits de l'homme sont ratifiés et que leurs dispositions sont intégrées au droit interne. Souvent, les recommandations des organes de surveillance de l'application des traités, ou prévues au titre de vos procédures spéciales, exigent un débat parlementaire suivi de décisions. Dans le cadre de leurs fonctions de contrôle, le Parlement et ses membres suivent de près la situation des droits de l'homme et luttent contre les atteintes à ces droits. Par ailleurs, le Parlement adopte le budget national et peut donc orienter les crédits vers certains domaines ayant une incidence directe sur l'exercice des droits de l'homme. Enfin et surtout, les parlementaires sont des leaders d'opinion qui peuvent faire beaucoup pour sensibiliser le public et faire en sorte que la société soit imprégnée des valeurs qui sous-tendent la démocratie et les droits de l'homme.

Aussi le Parlement est-il un gardien des droits de l'homme et, à ce titre, un partenaire naturel pour l'ONU et pour votre commission en matière de droits de l'homme. L'UIP a donc encouragé une plus forte interaction entre les parlements et votre commission et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Durant ces trois dernières journées, l'UIP - travaillant en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et avec le soutien du Haut Commissariat - a tenu un séminaire pour parlementaires actifs dans les dossiers de droits de l'homme. Ce séminaire a réuni quelque 140 parlementaires membres de commissions parlementaires des droits de l'homme.

Si chacun au Parlement et, partant, chaque commission parlementaire doit prendre en considération les droits de l'homme dans ses travaux, il est non moins important qu'une commission parlementaire soit expressément chargée de traiter les questions de droits de l'homme et de veiller à ce que les droits de l'homme soient traités de manière transversale au Parlement. Plus d'un tiers de tous les parlements nationaux ont fait ce choix et ce sont des représentants de ces commissions qui se sont réunis ici à Genève.

Durant les débats, nous nous sommes penchés sur les multiples structures de promotion des droits de l'homme existant au Parlement, sur leurs fonctions et sur leurs prérogatives. Nous avons étudié plusieurs exemples pratiques de mesures concrètes que les parlements peuvent prendre pour promouvoir les droits de l'homme et je voudrais ici citer l'exemple du Brésil. Dans ce pays, la Commission parlementaire des droits de l'homme a lancé une campagne de

promotion des droits de l'homme dans les médias. Dans un pays où 97% de la population regarde la télévision, les programmes qui incitent à la violence ont pour effet pervers d'affaiblir les programmes sur les droits de l'homme. Aux côtés de l'UNESCO, la Commission a mis en place un mécanisme qui permet au public de soumettre des plaintes qui sont ensuite portées devant les autorités compétentes, les médias et leurs annonceurs et autres institutions financières, et qui peuvent donner lieu à des sanctions.

Nous avons également examiné le rôle que ces commissions jouent par rapport aux structures internationales et j'aimerais vous soumettre un exemple qui m'a été relaté par un collègue sud-africain. Dans son pays, les rapports nationaux destinés aux instances internationales de contrôle doivent d'abord aller au Parlement pour débat. Le Parlement veille à ce que ces rapports reflètent une grande diversité de vues, dont celles de la société civile. Pour ce faire, le Parlement tient des débats et des auditions publiques, invite les ministres à répondre à des questions et sollicite des documents et rapports auprès des ministères et des citoyens.

En outre, en Afrique du Sud, des parlementaires font partie dans la délégation nationale aux instances internationales de contrôle ce qui explique qu'ils comprennent mieux les recommandations qui sont faites par la suite et que le Parlement joue un rôle actif pour que ces recommandations soient suivies d'effets et appliquées au niveau national.

Bien entendu, lors de réunions de défenseurs parlementaires des droits de l'homme, il est impossible de ne pas aborder aussi les questions de fond qui accompagnent les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont l'affaire de tous. Les droits de l'homme ne sont pas un slogan; ce sont des principes juridiques, éthiques et moraux qui s'appliquent à la vie quotidienne. Défendre les droits de l'homme suppose la défense des droits de l'homme de chacun, y compris des personnes dont on ne partage pas nécessairement les idées.

Nous insistons par ailleurs sur la nécessité d'assurer l'égalité entre hommes et femmes dans toute action de promotion et protection des droits de l'homme. Nous constatons que des progrès ont été accomplis, plus particulièrement au Rwanda qui est le premier pays à avoir atteint la parité à la Chambre basse. Pourtant, avec une moyenne mondiale qui dépasse à peine 15%, le niveau de participation des femmes à la vie politique ne laisse pas de décevoir. Il est clair que nous devons faire mieux et beaucoup plus rapidement.

L'éducation en matière des droits de l'homme est aussi un thème récurrent dans nos débats. La plupart d'entre nous ont insisté sur la nécessité de créer une culture des droits de l'homme et, pour y parvenir, il faut que tous les programmes d'enseignement comportent un module très concret sur les droits de l'homme. Je n'ai pas la prétention de résumer dans cette brève intervention la richesse des débats qui ont eu lieu durant les trois journées du séminaire; la synthèse faite par la présidence est jointe avec mon discours.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure mon propos en faisant état des nombreuses interventions qui ont été faites durant le séminaire à propos de la lutte contre le terrorisme. Nous savons tous que le terrorisme doit toujours être condamné. Le terrorisme n'a ni religion, ni patrie, ni excuse. Toutefois, il faut impérativement que la lutte contre le terrorisme n'engendre pas de nouvelles violations des droits de l'homme. Il a été dit avec beaucoup d'éloquence que l'on ne saurait combattre le mépris du droit par le non-droit. Cela ne ferait qu'entraîner une nouvelle escalade de la violence.

Il va de soi que les participants s'associent à l'UIP et à la communauté internationale pour condamner les récents actes de terreur. A ce titre, ils ont exprimé leur compassion pour toutes les victimes des violations flagrantes des droits de l'homme, qu'elles soient perpétrées par des groupes terroristes ou par des Etats, et où qu'elles aient lieu, en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe ou au Moyen Orient.

Monsieur le Président, l'Union interparlementaire est toute disposée à soutenir la Commission dans l'espoir qu'elle s'acquittera des nobles tâches pour lesquelles elle a été créée.

Je vous remercie.